



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU : **17 septembre 2025**

Date de convocation : **8 septembre 2025**

Nombre de membres :

EN EXERCICE :	15	POUR :	12
PRESENTS :	8	CONTRE :	0
VOTANTS :	12	ABSTENTIONS :	0

Délibération n° : **2025/42**

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 septembre, les membres du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqués, se sont réunis en mairie de Saint-Avertin sous la présidence d'Elisabeth LEMAURE, vice-présidente du Centre Communal d'Action Sociale.

Etaient présents :

Mesdames DUBLINEAU Maud, LENAIN Blandine, TILLOU Solange, DUPONT-FRANKLIN Yvonne, HERVET DESLANDES Joëlle

Messieurs MINIER Patrick, CHABERT Gérard

Etaient excusés :

Monsieur Laurent RAYMOND ayant donné pouvoir à Elisabeth LEMAURE

Madame Evelyne DUPUY ayant donné pouvoir à Joëlle HERVET

Monsieur Antonio MARTINS ayant donné pouvoir à Blandine LENAIN

Madame LIZE BRUN Brigitte ayant donné pouvoir à Patrick MINIER

Mesdames BENAGLIA Patricia, MAINGOURD Patricia

Monsieur PARZANESE Jean

Objet : Contrat d'engagement d'artistes de variétés avec le Variety show pour un spectacle de cabaret dans le cadre de la Semaine Bleue

Dans le cadre de la Semaine Bleue qui se déroulera du 7 au 11 octobre prochains à Saint-Avertin, le Centre communal d'Action Sociale souhaite proposer un spectacle de cabaret le jeudi 9 octobre à 15h au Nouvel Atrium.

Ce spectacle d'1h30 sera donné par la troupe du Variety show, basée à Saint-Avertin.

Les contrats d'engagements d'artistes de variétés pour ce spectacle précisent les modalités d'organisation, ainsi que les obligations des deux parties.

Ils précisent également les coûts pour le CCAS, à savoir 2700 euros au total (cachets + charges sociales).

Il est proposé au Conseil d'administration d'approuver les contrats d'engagement d'artistes de variétés proposés par la troupe du Variety Show tels qu'ils leur sont soumis et d'autoriser le Président du Centre communal d'action sociale à les signer, ainsi que tout acte afférent.

Vu les devis proposés par la Troupe du Variety show

Considérant l'intérêt de cette proposition pour la programmation de la Semaine Bleue

Après en avoir délibéré, les Membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale approuvent les contrats d'engagement d'artistes de variétés et autorisent Monsieur le Président à les signer, ainsi que tout acte découlant de cette décision.



*Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,
Saint-Avertin, le 19 septembre 2025*

Laurent RAYMOND
Président du Centre communal d'action sociale

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur préalablement à un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans, ce dernier devant s'exercer dans un délai de deux mois à compter de la publication de la présente.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>